

Parlons-en !!!

AU Rennes Etudiants Club

Pourquoi un centre de formation dans les clubs universitaires ?

Le 22 novembre 2016 au Conseil de l'« Education, Jeunesse et Sports » de l'Union Européenne Thierry BRAILARD secrétaire d'Etat chargé des Sports a rappelé l'attachement de la France à la préservation de son modèle. La raison de cette prise de parole « la prise en compte, de plus en plus fréquente du sport en tant qu'activité économique qui tend à faire courir le risque d'une dérégulation »

Menace de dérégulation, des enjeux de survie pour le projet des clubs universitaires !

En d'autres mots « déréguler » c'est revenir sur le caractère national de l'organisation du sport pour permettre l'émergence d'un système normatif uniquement basé sur des critères économiques. Ainsi cette pression européenne, le désengagement de l'état, les baisses des dotations des collectivités, mettent en danger l'idée même d'un sport non marchand utilisé comme moyen et non comme but en soi.

Entre les séductions mortifères de l'attentisme et les vaines protestations pour un retour à un passé révolu, une proposition :

Construire une stratégie de développement en se basant sur l'avantage concurrentiel des clubs universitaires : la capacité à former !

La formation : une légitimité et des valeurs à porter

Au-delà des différents contextes, la volonté de transmettre et la compétence à former sont dans l'ADN des clubs universitaires.

Par leur proximité avec l'université et l'expertise acquise par les sections, les clubs universitaires peuvent conjuguer l'ingénierie de formation et la mise à disposition d'équipe pédagogique de qualité.

Cet atout valorisé par un dispositif de formation national pourrait permettre de s'inscrire activement et durablement dans la conduite du changement qui s'opère.

Pourquoi des centres formations dans les clubs universitaires ? Pour deux raisons :

- Transmettre notre confiance à une plus jeune génération d'éducateurs qui seront en mesure de promouvoir un projet éducatif dans un moment où il est menacé.

- Renforcer le lien avec l'Université en permettant à certains jeunes déscolarisés et aux étudiants décrocheurs de revenir vers la formation professionnelle et universitaire par le biais du sport.

LB



Une avancée particulièrement intéressante.

Depuis 2013 et la mise en place du CICE, les entreprises associatives ne bénéficient pas des mêmes dispositions fiscales que les entreprises commerciales alors même qu'elles exercent souvent leurs activités sur des marchés connexes (petite enfance, sport, animation périscolaire, aide et soins à domicile, établissements pour personnes âgées...). « Près de 4 ans après la création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui bénéficie aux entreprises commerciales, il était nécessaire qu'un dispositif équivalent voit le jour pour les associations dans un contexte de tension tant en matière de développement économique que sur le marché du travail. Il s'agit d'une question d'équité fiscale entre entreprises associatives et commerciales. Le Gouvernement a repris in extenso la proposition formulée par l'UNCU dont le COSMOS fait partie, suite à l'étude menée en 2014 sur la fiscalité du secteur associatif et nous nous en réjouissons » souligne Hugues Vidor, Président de l'UNCU. Les associations bénéficieront d'un crédit d'impôt spécifique qui prendra la forme d'un abattement de 4% de la masse salariale pour tous les salaires inférieurs à 2,5 SMIC. Cette mesure vient s'ajouter à l'allègement de la taxe sur les salaires majoré en 2014 pour les associations de moins de 20 salariés.

Rappel : L'UNCU est à l'origine de la création du COSMOS qui est un acteur de l'économie sociale .

JMM

Une innovation, un grand **SUCCES** du **SMUC**



IntégraSports

ou l'inclusion par le sport